

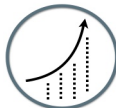


toute notre expertise à votre service

Parcours EMBAUCHER DES SALARIE/ES INTERMITTENT/ES 35 heures - 2080 €



à distance



/10
(évaluations
reçues en 2025)



NOUVEAU

Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...) qui souhaitent valider leurs connaissances et pratiques de la paye. Salariés ou intermittents du spectacle qui souhaitent traiter la paye de leur structure. Toute personne chargé/e de la gestion du personnel

PRE-REQUIS

Avoir une fonction qui implique le traitement des embauches de salariés intermittents
Etre à l'aise avec les chiffres et excel

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement du mécanisme de l'allocation chômage
- Rédiger un contrat de travail conforme à la réglementation en vigueur
- Décrypter les calcul de paie pour sécuriser la gestion salariale

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 28/08/2026

DROITS DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE de 9h à 12h30

session 1 - 4 et 5 mars 2027
session 2 - 10 et 11 juin 2027
session 3 - 7 et 8 octobre 2027

- Comprendre le fonctionnement du mécanisme de l'allocation chômage
- Appréhender et respecter la réglementation en vigueur
- Sécuriser la partie employeur sans pénaliser les salariés dans leurs droits
- Répondre de manière efficiente aux questions des salariés intermittents sur leurs droits
- Se sentir légitime dans ses réponses aux salariés Intermittents pour un meilleur dialogue social

CONTRATS D'EMBAUCHE DES INTERMITTENTS de 9h à 13h et de 14h à 17h

session 1 - 8 et 9 mars 2027
session 2 - 15 et 16 juin 2027
session 3 - 29 et 30 novembre 2027

- Comprendre et maîtriser le cadre d'embauche des intermittents du spectacle
- Connaître l'ensemble des mentions obligatoires à faire apparaître sur un contrat
- Rédiger un contrat de travail conforme à la réglementation en vigueur
- Éviter les risques de contentieux liés à la rédaction du contrat

PAYES DU RÉGIME INTERMITTENT de 9h à 13h et de 14h à 17h

session 1 - 16 et 18 mars 2027
session 2 - 17 et 18 juin 2027
session 3 - 29 et 30 novembre 2027

- Décrypter les calcul de paie pour sécuriser la gestion salariale
- Comprendre le mécanisme de la paie des artistes et techniciens du spectacle
- Traiter les assiettes de cotisations et les spécificités applicables aux emplois d'intermittents
- Appliquer sur le bulletin de paie intermittent les actualités sociales parues dans l'année
- Pouvoir contrôler les payes faites sur logiciel



Mis à jour 28/08/2026

Copyright CAGEC©